



Au  
Président du SDIS 59.  
  
Monsieur Jacques HOUSSIN.  
  
18 rue de pas, 59000 Lille.  
  
A Roubaix, le 5 Novembre 2020

**Objet : Attribution de la prime COVID.**

*Copie : Directeur Départemental.*

*Dossier suivi par Diana BOHET.*

Monsieur le Président,

Nous vous interpellons au sujet de l'attribution de la prime COVID. Nous avons bien enregistré votre obstination à ne pas la verser aux Sapeurs-Pompiers en inventant des critères d'obtention des plus « farfelus », engendrant votre perte de crédibilité auprès de la population ainsi que vos limites...

Néanmoins, nous saluons votre effort princier en l'attribuant aux agents PATS. En effet il est temps que les Camarades soient reconnus pour leur travail de l'ombre, contribuant au bon fonctionnement de notre Service Public d'Urgence.

Nous remarquons que vous fonctionnez quotidiennement par effet de contre-communication (ex : machine à laver) afin d'attendrir les plus crédules... Force est de constater qu'à ce jour aucun critère d'attribution n'a encore vu le jour.

Enfin, il nous semble essentiel que vous passiez aux actes afin de valoriser les agents PATS et leur dévouement, surtout au vu du niveau de leur rémunération mensuelle... Au regard de ces éléments, nous demandons l'attribution de la prime COVID à l'ensemble des agents PATS à son taux maximum. Nous vous invitons également de revoir avec sagesse votre position envers les sapeurs-pompiers.

Sûr de l'intérêt humain que vous porterez à cette requête, Monsieur le Président, veuillez recevoir nos salutations Syndicales.

Le Secrétaire Général,  
Quentin DE VEYLLER.